

# Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Usine Audebert Boissons de Lempdes sur la commune principale de l'AIOT 15 rue Ernest Jean Bapt 63370 Lempdes.

La référence de votre dossier est A-4-N8Z6XRT8JQ et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 12/04/2024 à 17h02 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

## 1 - Type de déclaration

### Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **La D(R)EAL ou la DRIEAT**

### Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur [Service-public.fr](https://service-public.fr)

## 2 - Déclarant

---

## Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Mandataire**

N° SIRET **50027497200016**

Organisme : **SOLER IDE**

Fonction : **Directeur du pôle Industries et Environnement**

## Personne morale

N° SIRET **41291245300104**

Raison sociale **AUDEBERT BOISSONS**

Forme juridique **SAS, société par actions simplifiée**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

## Adresse en France

**15 Rue Ernest Jean Bapt**

**63370 LEMPDES**

## Signataire

Qualité : **Président**

## Référent

Fonction : **Assistant qualité**

### 3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Usine Audebert Boissons de Lempdes**

Description des activités :

L'usine Audebert Boissons produit des boissons alcoolisées et non alcoolisées sur la commune de Lempdes (63). Elle est actuellement soumise à déclaration avec contrôle au titre des rubriques 2220.2 et 4755.2 et à déclaration simple au titre des rubriques 2250 et 2253 de la nomenclature des ICPE par déclaration initiale en date du 21 décembre 2016. L'inspection des installations classées a réalisé une visite d'inspection le 10 mai 2023 dans les locaux de l'installation d'Audebert Boissons à Lempdes. Dans le rapport d'inspection du 15 mai 2023, plusieurs non-conformités ont été constatées, notamment le positionnement du site vis-à-vis de l'AMPG du 14/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2220. En effet, le décret n°2018-900 du 22/10/2018 a introduit des modifications de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement et notamment la suppression de la rubrique 2253 (préparation et conditionnement de boissons) et son intégration à la rubrique 2220 (préparation ou conservation de produits alimentaires d'origine végétale). Par courrier en date du 18/04/2019, l'inspection des ICPE a demandé à l'exploitant de se positionner vis-à-vis de l'arrêté du 14/12/2013 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n°2220. En l'absence de réponse de la part de l'exploitant, l'activité de production de bière, café et soda du site a été reclassée sous le régime de l'enregistrement. Dans un Porter-à-Connaissance en date du 08/12/2023, l'exploitant a repositionné son activité de production de bière, café et soda vis-à-vis de la rubrique 2220. La quantité journalière de produits alimentaires d'origine végétale entrants s'élève à 9,65 t/j (7 t/j de malt, 2 t/j de café et 650 kg/j de sucre), ce qui est inférieur au seuil d'enregistrement de 10 t/j. La présente déclaration initiale a pour but de déclarer l'activité de production de bière, café et soda au titre de la rubrique ICPE n°2220.2.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **OUI**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

## 4 - Localisation

Localisation de l'installation

Adresse **15 rue Ernest Jean Bapt 63370 Lempdes**

X : 716628

Y : 6520323

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

## 5 - Activité du site

### Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

### Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2220	2220-2-b	Préparation de produits alimentaires d'origine végétale	9.65 t/j	DC	7 t/j de malt, 2 t/j de café et 650 kg/j de sucre

## 6 - Mode d'exploitation

### Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

### Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

**Les déchets générés par les activités de production de bière, café et soda sont : - des pellicules argentées issues de la torréfaction du café, - des drèches et des levures issues de la fermentation de la bière, - des déchets d'emballages. Les pellicules argentées sont compactées pour être stockées avant d'être évacuées vers une filière d'élimination. Les drèches et levures, qui sont des déchets biologiques, sont traitées par un méthaniseur. Les déchets d'emballages sont évacués vers une filière de valorisation matière ou énergétique.**

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

## Disposition en cas de sinistre

Prise d'eau sur le réseau incendie : **OUI**

Précisez : **Le site Audebert Boissons dispose de deux poteaux incendie alimentés par le réseau AEP public et positionnés près de l'entrée de l'installation et de l'entrée Nord réservée aux services d'incendie et de secours. Le site est également équipé d'une bache à eau de 120 m3.**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

**Le site dispose d'extincteurs positionnés en nombre et en type d'agent d'extinction selon les recommandations de l'APSAD et en liaison avec la compagnie d'assurance de l'entreprise.**

## Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

## Prescriptions applicables

**Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.**

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

## Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?  
**Non**

<b>Nom de l'autorisation ou de la déclaration</b>	<b>Date de dépôt</b>	<b>Organisme en charge de l'instruction</b>
Usine de production de boissons à Lempdes (63)	21/12/2016	DREAL Auvergne- Rhône- Alpes
Usine Audebert Boissons à Lempdes - Déclaration 2910 et 2663	13/12/2023	DREAL Auvergne- Rhône- Alpes

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)